

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

On lit dans *Paris-Journal* :

Si l'on veut se rendre un compte exact du chemin parcouru en politique depuis les élections dernières, et du résultat qu'on doit raisonnablement attendre des votes du 2 juillet, il est nécessaire, croyons-nous, de revenir un peu sur nos pas, et d'examiner la Chambre telle que l'avaient faite les élections de février. Il sera plus facile ensuite d'établir, au moins approximativement, le bilan de chacun des partis représentés dans l'Assemblée.

Les élections de février ont eu lieu au milieu des plus douloureux événements de notre histoire, et les candidats qui se présentaient aux électeurs n'eussent recueilli que mépris ou indifférence, s'ils s'étaient avisés de parler de leurs ambitions politiques. C'était bien de cela qu'il s'agissait ! Tous le comprirent, et les électeurs n'eurent à choisir qu'entre des candidats de la paix et des candidats de la guerre.

Mais il se trouva que les candidats de la paix étaient presque tous des partisans de la monarchie ; que les candidats de la guerre étaient, en grande partie des dévots de la République ; de là une confusion née dans beaucoup d'esprits, et principalement dans la Chambre. Le pays voulait la paix, voilà qui était incontestable ; mais, se dit-on, puisque pour signer la paix il a fait choix de monarchistes, c'est qu'en même temps il meurt d'envie de fonder une monarchie. Les prémisses étaient bonnes, mais la conclusion laissait à désirer ; on avait élu des monarchistes tout simplement parce qu'ils avaient déclaré être décidés à terminer la guerre.

Cependant c'est sur cette conclusion erronée que vit et discute la Chambre depuis bientôt cinq mois.

Trois grands partis l'ont divisée du 8 février au 2 juillet :

Le parti légitimiste, le parti orléaniste et le parti républicain.

Nous ne parlons que pour mémoire du parti bonapartiste, dont la présence à l'Assemblée a tout juste, pour l'instant, la signification d'un objet rare dans une collection.

Inutile également d'entrer dans le détail des nuances dont chaque parti renferme des échantillons. Ce qu'il importe seulement de constater, c'est l'influence considérable qu'une fraction de la Chambre a cru pouvoir légitimement s'attribuer, et les espérances qu'elle était en droit de concevoir, en raison de sa force numérique. En effet, si la majorité envoyée à l'Assemblée par les élections du 8 février, ne l'avait pas été dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles, il devenait impossible de nier que la nation fût intentionnellement monarchique. La chose enfin devenait tout-à-fait évidente, si les élections complémentaires de juillet témoignaient du même penchant qu'en février.

Est-ce ainsi que cela s'est passé ? Pour se convaincre du contraire, il suffit d'examiner combien, dans les mêmes provinces, la couleur des votes a changé, à cinq mois de distance.

La Gironde, qui en février avait voté pour les grands noms légitimistes, la Gironde, qu'on s'attendait cette fois à voir voter pour des bonapar-

tistes, ou, ce qui revient au même, pour le libre-échange, a donné tous ses suffrages à des radicaux. Elle avait quatre députés à élire ; elle a choisi quatre républicains.

La Vendée elle-même, qui ne met pas d'ordinaire son drapeau dans sa poche, a nommé cette fois deux républicains. Le Finistère et l'Ille-et-Vilaine ont fait de même.

Les Landes avaient nommé en février un peu de l'un et un peu de l'autre. Elles n'avaient, en juillet, qu'un député à élire : c'est un républicain qu'on a choisi.

Nous pourrions pousser plus loin nos investigations ; il suffira d'en donner le résumé.

Les élections de février ont amené dans la Chambre, en tenant compte des élections doubles ou autres motifs qui ont réduit à 634 le nombre des députés, environ 500 monarchistes et 134 républicains ; soit 20 républicains sur 100 députés.

Les élections de juillet donnent dès aujourd'hui environ 82 républicains modérés sur 113 élus, soit 75 républicains sur cent députés.

Nous ne sommes pas plus que de raison amoureux de la statistique, c'est une science à tout faire, nous le savons. On ne peut nier, cependant, que si le 2 juillet Sa Majesté le peuple a daigné prendre la parole, c'a été pour déclarer sans ambages qu'il entendait se donner un peu de repos, s'asseoir à l'ombre de ce qui est, et le préserver, au moins pour un temps, des orages, sauf à le consolider, à l'établir définitivement plus tard. Ou le suffrage universel parle pour ne rien dire, ou voilà ce qu'il a dit.

Il est bien possible que tous les électeurs n'aient pas eu la pensée de définir exactement la forme du gouvernement qu'ils préfèrent ; mais, à coup sûr, tous ont entendu déclarer que le provisoire actuel leur semblait utile à conserver.

Tel est, à notre sens, le résultat qui tout d'abord doit sauter aux yeux de qui sait écouter loyalement, sans parti-pris ni arrière-pensée, la grande voix du suffrage universel. Ceux qui seraient tentés de faire la sourde oreille commettraient une faute grave, dont les conséquences pourraient être de rejeter le pays dans les agitations, les troubles, la guerre peut-être, où il a déjà failli sombrer ; ceux qui voudraient tirer du 2 juillet des conclusions plus catégoriques, plus radicales que celles que nous venons d'indiquer, risqueraient fort de se tromper, et dans tous les cas seraient coupables de la plus insigne maladresse. L'avenir n'est pas aux impatients.

Dès aujourd'hui, cependant, il est permis de croire que la majorité de l'Assemblée jugera opportun de mettre une sourdine aux prétentions qu'elle se pensait en droit de ne point déguiser jusqu'à ce jour. Elle aura la sagesse de ne pas fournir aux élus de juillet l'occasion de se comparer aux élus de février, car l'antagonisme qui en pourrait résulter ne saurait être, croyons-nous, sans inconvénients, au point de vue de la légitime influence, de l'autorité indiscutable dont l'Assemblée doit jouir dans le pays.

Voici les nouvelles de Rome, que transmet l'Agence Havas :

Rome, 3 juillet. — Les membres du corps diplomatique ont été reçus par le roi et par le mi-

nistre des affaires étrangères, et ils ont envoyé leurs cartes au maire de Rome. Ils assisteront à la revue qui doit avoir lieu aujourd'hui. Les ministres tiendront un conseil au Quirinal aujourd'hui.

Les fêtes ont été très-animées ; la tranquillité est complète.

Le ministre d'Angleterre est arrivé ce matin ; il a été reçu par le ministre des affaires étrangères, M. Visconti-Venosta.

Rome, 4 juillet. — Cette après-midi, à cinq heures, le roi, suivi d'un brillant état-major, a passé en revue la garde nationale de Rome et de la province, ainsi que les troupes de la garnison qui étaient disposées dans l'espace qui s'étend du Pincio-Pabuino jusqu'à la Piazza-Venezia, sur le Corso et la place del Popolo, où s'est fait le défilé. La place del Popolo, convertie en amphithéâtre, présentait un spectacle magnifique. Le roi a été partout acclamé avec enthousiasme par la population, qui a aussi applaudi la garde nationale de la province de Rome et l'armée.

Les ministres et les membres du corps diplomatique ont assisté à la revue dans une tribune réservée.

Nous trouvons dans un journal de province un incident d'une séance de la Chambre des Communes, incident que nous n'avons pas encore remarqué :

« La Chambre des communes a discuté avant-hier une pétition demandant que le gouvernement anglais acquit pour le *British Museum* la couronne de Théodoros, roi d'Abyssinie, et un calice antique, objets pris à Magdala par des soldats anglais.

M. Gladstone s'y est énergiquement opposé dans un discours semé d'allusions aux récents agissements des troupes prussiennes en France. Il a profondément regretté qu'une armée anglaise (il a appuyé sur ce mot) ait dépouillé de ces objets des établissements publics d'Abyssinie. A sa demande, la Chambre a voté que le gouvernement achèterait pour 2,000 liv. st. (50,000 fr.) la couronne et le calice, mais pour les restituer au peuple abyssin. Le Parlement s'est associé, par ses applaudissements, à la réprobation des procédés prussiens, que le ministre manifestait ainsi autant que sa position le lui permettait. »

M. Thiers, dit la *Décentralisation*, ne dissimule pas son projet de faire payer à toute la France les désastres de Paris. La province fournirait son or pour relever ces ruines ; les campagnes supporteraient les conséquences des monstrueux attentats et des folies accumulées par la Commune.

Nous protestons, pour notre compte, et notre protestation aura de l'écho, contre un pareil projet, qui équivaldrait à une promesse d'impunité pour de nouvelles tentatives des sècélérats qui ont juré la ruine de la société.

Il y a telles dévastations dont la loi met la responsabilité à la charge des communes qui les ont commises ou qui les ont laissé commettre. Cette loi est applicable à Paris comme aux autres communes. L'Assemblée et la province repousseront énergiquement le projet que fait prévoir M. Thiers.

ÉLECTIONS DE PARIS.

Voici le résultat communiqué par la préfecture de la Seine.

Ces chiffres comprennent le total définitif des arrondissements du département.

Le vote de l'armée n'est pas encore parvenu ; il pourra changer peut-être le dernier nom porté sur la liste.

1 Wolowski,	143,781
2 André,	130,919
3 Pernolet,	127,847
4 Louvet,	124,775
5 Morin (Paul),	117,943
6 Pressensé (de),	116,217
7 Corbon,	115,281
8 Dietz Monin,	115,097
9 Gambetta,	114,806
10 Denormandie,	113,382
11 De Cissey,	109,265
12 de Plœuc,	108,252
13 Scheurer,	107,581
14 Krantz,	107,078
15 Laboulaye,	106,210
16 Lefébure,	104,359
17 Laurent-Pichat,	99,094
18 Sebert,	96,466
19 Breslay,	95,380
20 Drouin,	94,282
21 Bonvalet,	93,968

A la suite des 21 députés viennent dans l'ordre suivant :

MM. Leberquier, 87,487 ; Moreau, 84,095 ; Freppel, 81,057 ; Deschanel, 78,048 ; Floquet, 77,610 ; Hérisson, 77,153 ; Grosjean, 76,112 ; Lockroy, 76,021 ; Mottu, 75,992 ; Ténnot, 71,344 ; Ranc, 71,146 ; Loiseau-Pinson, 69,750 ; Coquerel, 67,134 ; Hérold, 66,811 ; Broca, 65,582 ; Nadaud, 63,883 ; Allain-Targé, 62,447 ; Asseline, 62,089 ; Villeneuve, 59,827 ; Vautrain, 59,754 ; V. Hugo ; 57,854 ; Menier, 56,805 ; Raspail fils, 54,454.

Si nous examinons le vote des départements, nous arrivons aux résultats suivants :

1^o Députés conservateurs.

9 départements :

Alpes-Maritimes, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Dordogne, Loiret, Morbihan, Seine-Inférieure, Vienne.

Aux élections du 8 février dernier, les Alpes-Maritimes avaient élu des radicaux ; les autres départements des conservateurs monarchistes, pour la plupart.

2^o Républicains modérés.

27 départements :

Ain, Aisne, Basses Alpes, Hautes-Alpes, Aude, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Finistère, Gard, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Lot-et-Garonne, Loir-et-Cher, Loire, Manche, Mayenne, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Somme, Tarn.

Aux élections du 8 février dernier, les départements de l'Aisne, Hautes-Alpes, Côtes-d'Or, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, avaient également élu des républicains modérés.

Les autres départements avaient élu des conservateurs.

3^e Députés radicaux.

8 départements :

Bouches-du-Rhône, Gironde, Hérault, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Var, Vaucluse.

Aux élections du 8 février dernier, les départements des Bouches-du-Rhône, Gironde, l'Hérault, Lot-et-Garonne, avaient élu des républicains modérés et des conservateurs de toute nuance. Les autres départements avaient élu des radicaux.

Quant aux bonapartistes, leur échec est complet, à Paris comme en province.

— Il est assez curieux de savoir quel est le représentant que les électeurs des vingt-quatre départements qui avaient élu M. Thiers, ont choisi pour occuper le siège laissé vacant par le chef du pouvoir exécutif, lors de son option pour la Seine :

Aude.	Fraissinet.
Bouches-du-Rhône,	Colonel Denfert.
Charente-Inférieure,	Duvergier de Hau-
Cher,	ranne.
Dordogne,	Magne.
Doubs,	Colonel Denfert.
Drôme,	Dupuis.
Finistère,	Morvan.
Gard,	Cazot.
Gironde,	Fourcaud.
Hérault,	Arrazat.
Ille-et-Vilaine,	Jouin.
Landes,	Loustalot.
Loir-et-Cher,	Dufay.
Loire,	Charpin.
Loiret,	D'Harcourt.
Lot-et-Garonne,	Faye.
Nord,	Testelin.
Orne,	Lherminier.
Pas-de-Calais,	Général Faidherbe.
Saône-et-Loire,	Général Guillemot.
Seine-Inférieure,	Netien.
Seine-et-Oise,	Hevre.
Vienne,	De Soubeyran.

— La cote électorale est aussi curieuse à consulter que la cote de la Bourse.

Que de valeurs qui étaient au plus haut cours lors des élections du 8 février, sont en baisse aujourd'hui et ne figurent plus au bulletin officiel !

Voici la comparaison entre le nombre des voix obtenues par cinq des élus de février, et celles qu'ils ont obtenues en juillet :

	Février.	Juillet.
Victor Hugo .	214,000	57,000
Gambetta ...	191,000	114,000
Lockroy	134,000	76,000
Ranc	126,000	71,000
Floquet.....	93,000	77,000

Il est vrai que pas mal de leurs électeurs habituels ont disparu avec la Commune, mais pas cependant 157,000, nombre total des voix perdues par Victor Hugo.

— Les députés qui ont obtenu des élections multiples sont au nombre de quatre.

Ce sont :

M. le général de Cissey, élu dans la Seine et dans l'Ille-et-Vilaine ;

M. le général Faidherbe, élu dans la Somme, le Nord et le Pas-de-Calais ;

M. Gambetta, élu dans la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône ;

Enfin, le colonel Denfert, élu dans l'Isère et la Charente-Inférieure.

NAPOLEON III A KENSINGTON.

L'ex-empereur Napoléon a eu dernièrement la singulière pensée de quitter Chiseburst, sa résidence habituelle, et de venir à Londres visiter la section française de l'Exposition internationale de Kensington. Un de nos amis, en ce moment à Londres, nous envoie des détails absolument authentiques sur cette maladroite excursion.

Napoléon, accompagné d'une seule personne, est arrivé au moment où les portes s'ouvraient, vers dix heures du matin. Il a traversé sans encombre la galerie affectée à l'Exposition des beaux-arts, dans laquelle il ne se trouvait aucun artiste. Arrivé dans la grande galerie, il s'est arrêté pendant quelques instants devant les vitri-

nes de MM. Barbédienne, Deméré, Christoph^e Marnyhaç, où il a été accueilli avec une politesse glaciale. Plus loin un grand fabricant de poteries et de faïences artistiques s'est éloigné afin de ne pas être obligé de s'entretenir avec l'auteur de nos désastres. Un autre, fort connu à Paris, et dont les magasins sont un des ornements du boulevard des Italiens, surpris par l'arrivée inattendue de Napoléon, a affecté de ne le point voir et a continué sa correspondance.

L'ex-empereur, visiblement affligé de cette réception, parfaitement méritée d'ailleurs, a semblé hésiter un instant. Cependant il a repris sa promenade; mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'un cri de : « A bas l'homme de Sedan ! » vint le surprendre. Il s'arrêta de nouveau, et avec une émotion qu'il fut impuissant à dissimuler, se hâta de quitter la section française de l'Exposition.

Ainsi se termina une promenade qui, certainement, aurait été bien autrement incidentée si elle avait eu lieu à un heure avancée de la journée, au moment où les galeries françaises sont pleines de visiteurs. (Union libérale.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

De la circulaire suivante du ministre de la guerre aux généraux, il résulte que les engagements volontaires, un moment suspendus, sont rétablis pour les corps de l'armée :

« Paris, le 19 juin.

« Messieurs,

« La décision du 6 mars dernier, qui suspendait les engagements volontaires, est rapportée.

« Les engagements pourront, en conséquence, être reçus désormais, pour les corps français (armée de terre), conformément aux prescriptions des articles 32 et suivants de la loi du 21 mars 1832, modifiée par la loi de février 1868, et aux règles tracées par le titre I du décret du 29 avril 1868, ainsi que par l'instruction du 30 du même mois.

« Quant aux Français qui demanderaient à s'engager pour la légion étrangère et pour les corps indigènes de l'Algérie (spahis et tirailleurs algériens), leurs demandes ne sauraient, aux termes des règlements relatifs au recrutement de ces corps, être accueillies qu'autant qu'elles seraient basées sur des considérations de service tout exceptionnelles sur lesquelles je me réserve de statuer.

« Les sous-intendants militaires veilleront, en conséquence, à ce qu'il ne soit point délivré de feuille de route aux Français dirigés à titre d'engagés sur la légion étrangère ou sur les corps indigènes, à moins que cette destination ne leur soit assignée en vertu d'une autorisation ministérielle spéciale mentionnée sur l'acte d'engagement.

« Le ministre de la guerre,
« Général DE CISSEY. »

— Il paraît certain que l'affaire de Rochefort ne viendra devant le 3^e conseil de guerre qu'après celles de Rossel, d'Assi et de Courbet; mais quand s'ouvriront les audiences du 3^e conseil de guerre, et où siègera-t-il ? Voilà ce que personne ne sait.

On a singulièrement exagéré l'état de Rochefort. Il est hors de doute qu'il est très-abattu, très-découragé; mais, physiquement, il n'éprouve aucun mal, il n'est atteint que moralement. Il s'ennuie et il a peur, voilà la vérité vraie. Ce qu'il faudrait pour le guérir, ce n'est pas une ordonnance de médecin, mais une ordonnance de non-lieu.

Le fameux Charles Lullier, que l'on avait dit fusillé, est, lui aussi, à la prison de Saint-Pierre, attendant comme les autres son tour d'être jugé.

Paschal Grousset s'impatiente. Il a écrit au général Appert, commandant la subdivision de Versailles, pour lui dire qu'il désire être jugé le plus tôt possible. Son père va le voir très-souvent.

— Il est question de restreindre considérablement le nombre des personnes admises par cartes spéciales dans le prétoire de la cour martiale de Versailles, où seront jugés les illustres de la Commune.

Le nombre des reporters de la presse de tous les pays, venus pour assister à ces débats solennels, est si considérable, que l'on a dû modifier les dispositions primitives, afin de faire la part aussi large que possible aux représentants de la presse, informatrice naturelle de tout le monde.

Nous savons, en outre, que certains journaux, tels que le Times et le Daily-News, de Londres; le Herald et la Tribune, de New-York, ont envoyé à Versailles des sténographes spéciaux chargés de leur transmettre, au jour le jour, par le télégraphe le compte-rendu in extenso de cet épilogue de la Commune.

— Plusieurs journaux ont cru pouvoir annoncer que les Prussiens avaient quitté Saint-Denis.

Le fait n'est malheureusement pas exact.

Le régiment qui a relevé la garde royale a lui-même été relevé par un autre régiment. Voilà tout.

Quant au jour où Saint-Denis sera définitivement débarrassé de ses hôtes désagréables, il ne paraît pas encore devoir être prochain.

Aux questions qu'on leur adresse à ce sujet, les officiers des nouvelles troupes arrivées répondent superbement qu'ils feront aux habitants l'honneur de loger chez eux jusqu'au mois de décembre.

Nous espérons bien que M. Poyer-Quertier trouvera moyen de les renvoyer chez eux avant cette époque.

— Le ministre des travaux publics vient d'ouvrir, au département de la Seine, le crédit nécessaire pour commencer la reconstruction des ponts de Sèvres, Clichy, Asnières, Joinville, etc., que le génie militaire avait fait sauter à l'approche des Prussiens.

Bien que les piles de la plupart de ces ouvrages subsistent encore en partie, la dépense sera très-considérable.

— M. Thiers, dit le Soir, est venu dimanche à Paris pour accomplir son devoir d'électeur.

On a également vu M. Jules Favre descendre de coupé, 24, rue Malesherbes, et entrer dans la salle des élections.

— Le Temps nous apprend que, d'après les dispositions prises, le dernier transport de nos prisonniers de guerre doit quitter l'Allemagne le 6 juillet. C'est donc le 7 juillet que tous les soldats prisonniers seront rentrés en France.

— D'actives perquisitions sont faites dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements pour rechercher les objets volés lors du pillage des maisons de religieuses de ces quartiers.

Dernièrement, on a retrouvé le piano d'une institution dirigée par les sœurs, chez un ouvrier chaudronnier.

A cette question :

« Comment se fait-il que vous ayez ce piano chez vous ? »

Il répondit simplement :

« C'est mon ami le délégué qui en a fait cadeau à ma femme ! »

Les sœurs accompagnent souvent les commissaires de police dans leurs recherches. Il n'est pas de jour qu'on ne trouve quelque chose, draps, serviettes, sommiers, lits, batterie de cuisine; tout cela rentre peu à peu, mais dans quel état !

On estime à 100,000 fr. la somme que l'assistance publique devra dépenser pour rendre aux sœurs des pauvres leur installation d'avant la Commune.

— Une histoire drôle dans le Charivari :

Un monsieur a acheté un râtelier.

Invité dans une maison, il se dit en montant l'escalier :

« Le repas doit être succulent. On traite bien ici... Ma foi, tant pis ! mon râtelier me gênerait. »

Il le met dans sa poche, entre, salue, s'assied.

Quand, soudain, un cri de douleur lui échappe.

« — Mon Dieu ! qu'avez-vous ? fait avec sollicitude la maîtresse de la maison.

« — Oh ! rien, madame... Je me suis mordu... »

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Président du tribunal de 1^{re} instance de Saumur informe les experts qui désirent se faire

solder de leurs honoraires, qu'ils doivent faire taxer les vacations par le Président, au bas de la minute du rapport; et au moment du dépôt au greffe, requérir un exécutoire du greffier.

Dans ces conditions les experts seront immédiatement payés.

L'examen d'admission à l'Ecole normale d'Angers aura lieu dans cet établissement jeudi 13 juillet, à huit heures du matin.

On nous annonce la mort de M. A. de Caqueray, membre du conseil général pour le canton de Chemillé.

Un enfant de 12 ans, Alexis Meunier, de Brain-sur-Allonnes, a quitté ses parents le dimanche 2 juillet, dans la matinée. Les personnes qui pourraient donner quelques renseignements à son sujet sont priées de les transmettre au Maire de Brain-sur-Allonnes. L'enfant portait une blouse et un pantalon bleus, une casquette grise et des souliers.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 5 juillet, 6 h. 45 soir.

Assemblée nationale. — Le projet de prorogation des échéances du département de la Seine est adopté.

Dans la discussion du cautionnement des journaux, M. Lambrecht fait observer qu'il est question non pas de loi sur la presse, mais du seul cautionnement.

Répondant à M. Louis Blanc, M. Lambrecht constate qu'à notre époque la pensée est entièrement libre de se produire. Il ajoute que le cautionnement est la conséquence nécessaire des lois existantes sur la presse. Si l'Assemblée veut accorder la liberté illimitée de la presse, le cautionnement tombe avec ces lois.

M. Savary soutient que le gouvernement n'a pas usé des moyens de répression fournis par les lois existantes.

M. Dufaure répond que le gouvernement exerce des poursuites d'après les condamnations prononcées par le jury. Il explique que parfois les poursuites n'eurent pas lieu quand elles étaient jugées inopportunes ou dangereuses.

L'article 1^{er} portant abrogation du décret qui abolit le cautionnement est approuvé par 321 voix contre 202.

L'article 2 est également adopté.

Le premier paragraphe de l'article 3 portant que le maximum du cautionnement sera de 24,000 fr. dans le département de la Seine est adopté.

La discussion continuera demain.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à écheoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate. Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur,

ancien président du conseil général de la Somme.

Nous recevons le premier numéro d'une brochure hebdomadaire, destinée, croyons-nous, à produire une grande sensation. Son titre : le Rural, est tout un programme. L'auteur, M. EMILE BLAVET, très-connu par une longue collaboration aux principaux organes de la presse parisienne, a voulu prouver qu'on pouvait mettre autant d'esprit, de verve et de vigueur au service des idées d'ordre et de vérité que d'autres en ont mis au service de la révolte et du mensonge. Il a pleinement réussi.

Le Rural paraît tous les vendredis, sur 64 pages d'impression, illustré de jolies vignettes par Bertall.

Abonnements : 6 mois, 10 francs ; 3 mois, 5 francs ; un numéro : 40 centimes.

Adresser les mandats à l'Administrateur, 8, rue du Croissant, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.